



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



### Au jour le jour – Novembre 2025

01 11 : 89% des répondants à la consultation publique concernant le projet de décret préparant l'abaissement du statut de protection du loup en France ont émis un avis défavorable, suivis en ce sens par l'ensemble des membres du Conseil National de la Protection de la Nature (avis du 22/10/2025). Il est à craindre que, cette fois encore, l'État poursuive sa guerre politique contre le loup, à rebours des recommandations scientifiques et de ses propres conseillers... menaçant par la même occasion toutes les autres espèces protégées.

01 11 : Anguille – le Journal officiel publie l'Arrêté du 29 octobre 2025 relatif à la définition, la répartition et les modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels en eau douce pour les campagnes 2025-2026 et 2026-2027

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/O-yKDjXDNSxHm9X9jUtHCczj\\_H\\_r9TsVrAMA0neIFzw=/JOE\\_TEXTE](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/O-yKDjXDNSxHm9X9jUtHCczj_H_r9TsVrAMA0neIFzw=/JOE_TEXTE)

Chacun peut constater que le gouvernement est resté sourd aux conseils des scientifiques et aux multiples avis défavorables adressés dans le cadre de la consultation du public

01 11 : Pesticides – Affaire 503867 – Le Conseil d'État rejeté le 20 octobre 2025 le second pourvoi de la société Corteva Agriscience (ex Dow Agroscience) - La mise sur le marché français des produits « Closer » et « Transform » semble définitivement interdite.

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/jurisprudence/583.pdf>

02 11 : Consultation du public GIRCOR CNRS – Projet d'élevage de primates pour des expérimentations (recherches médicales) – Georges Cingal s'est exprimé à ce sujet



<https://www.gircor.fr/consultation-publique-centre-de-primateologie-de-rousset/>

Apparemment il n'est plus possible d'émettre un avis : trop d'avis défavorables ?

03 11 : Pays tarusate – Enquête publique conjointe relative à la modification n°1 di PLUi valant programme local de l'habitat (PLUi-H) portant sur 8 grandes thématiques d'un part et à l'abrogation d'un classement de parcelles sur la commune de Rion-des-Landes d'autre part - La SEPANSO prend connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en date du 22/10/2025 (257 pages + annexes : 32 pages) – Avis favorable assorti de 2 recommandations.

<https://cirrus.alpi40.fr/index.php/s/mHJee7fAGF4aTbg?dir=undefined&openfile=1553545>

03 11 : Bordères & Lamensans – Dossier 23BX01083 – La SEPANSO reçoit le courrier de la Cour administrative d'appel qui adresse l'arrêt du 30/10/2025 – La requête de nos deux adhérents et de la SEPANSO Landes est rejetée. Nous sommes condamnés à verser des frais irrépétables. Me Ruffié doit recevoir les riverains de du GAEC de Capblanc.

03 11 : Arjuzanx – Site FR7212001 – Mathieu Destouesse (Service Natura 2000 Nouvelle Aquitaine) communique le relevé des décisions, le résumé des discussions ainsi que les documents présentés lors de la réunion du comité de pilotage (09/10/2025)

03 11 : Labouheyre – Limite territoriale de la mer – Le Secrétaire général et Daniel Verdier ont été reçus par une gendarme environnement niveau 2 (après 3 jours de formation) qui a pris toutes les pièces pour référer à son commandant et demander l'assistance d'un gendarme environnement niveau

Ils ont réussi le plus difficile : faire entrer un dossier technique, précis et argumenté dans le circuit judiciaire en rajoutant 11 pièces jointes 1. Ils seront à nouveau reçus le 5 décembre pour la rédaction du procès-verbal.

04 11 : Mont de Marsan (09h00 à 17h00) - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

04 11 : Hossegor – Affaire 2503056-3 (Arbousiers) – La SEPANSO satisfait la demande du Tribunal administratif (29/10/2025) en adressant copie des justificatifs des envois du recours initial à la commune et au bénéficiaire du permis.

04 11 : Seignosse : La découverte fin octobre de nématodes (*Bursaphelenchus xylophilus*) sur des pins dans une parcelle privée a amené les autorités à réagir rapidement. Le préfet a pris un arrêté relatif à l'établissement d'une zone réglementée dans le département des Landes : une zone infestée d'un rayon de 500 mètres (communes de Seignosse, Soorts-Hossegor, Angresse et Saubion) + une zone tampon d'un rayon de 20 km (46 communes des Landes et 10 communes des Pyrénées atlantiques)

<https://www.landes.gouv.fr/Actualites/Actualites/Un-foyer-de-nematode-du-pin-detecte-sur-la-commune-de-Seignosse>

Arrêté

[https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/37634/307660/file/AP\\_RAA%2033%20SPECIA%20N%C2%B02025-286.pdf](https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/37634/307660/file/AP_RAA%2033%20SPECIA%20N%C2%B02025-286.pdf)

05 11 : Capbreton et Seignosse – Landes Aquitaine Environnement demande l'arrêt immédiat du chantier de l'interconnexion électrique France-Espagne situé dans la zone concernée par le nématode du pin. RTE a indiqué que les coupes d'arbres sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

06 11 : SAGE Adour Amont – Groupe de travail Zones humides – Georges Cingal a participé en visioconférence

06 11 : Mont de Marsan – DDTM – Réunion Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dommages (ESOD) pour la période 2026-2029 – Compte rendu : 6 pages.

06 11 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

07 11 : Mimizan – Affaire N° 504251 – Le Conseil d'État rejette le pourvoi formé par la commune le 12 mai, puis le 12 août 2025 demandant l'annulation de l'arrêt 22BX02639 de la Cour Administrative d'appel de Bordeaux qui confirmait le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux annulant la délibération du 13 décembre 2018 en tant que Plan Local d'Urbanisme qui classait le site du Parc d'Hiver en zone AU – Arrêt : 3 pages (reçu au siège de la SEPANSO le 17/11/2025)

07 11 : Mimizan – La SEPANSO est invitée en tant que personne publique associée (PPA) à participer à une réunion relative à la révision allégée n° 1 du PLU – Le Secrétaire général de la SEPANSO s'est fait excuser – La SEPANSO a toutefois adressé ses premières remarques :

1 - La SEPANSO s'étonne que la plage de Lespecier ait été oubliée

2 - Pourquoi ouvrir toute la plage à ces installations sans limite géographique ?

Pour éviter tout travers il aurait préférable de définir des zones où ce type d'installations peut être réalisé.

07 11 : Grenade Sur l'Adour – La SEPANSO demande communication de l'étude, confiée à ETEN, concernant le projet de déviation routière.

08 11 : Mimizan – Communiqué « *Mimizan – Parc d'Hiver - la pipistrelle de Nathusius peut continuer à chasser en paix – Le Conseil d'État met un terme définitif au projet de lotissement sur les 17 ha de forêt littorale* » : 3 pages - <https://drive.proton.me/urls/PQEY97V068#k5OesrG66Wnn>

Sud-Ouest a informé ses lecteurs : <https://www.sudouest.fr/landes/landes-le-projet-d-urbanisation-du-parc-d-hiver-de-mimizan-definitivement-annule-par-le-conseil-d-etat-26657321.php>

Divers médias ont également informé les citoyens

11 11 : Moliets – La SEPANSO adresse au préfet un nouveau courrier (2 pages) sur le Non respect de l'Arrêté Préfectoral du 31 Janvier 1994 fixant le Règlement Intérieur de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet

11 11 : Saubion – La SEPANSO répond à un habitant mis en demeure par la commune d'élaguer de vieux chênes et par un riverain qui se plaint que des glands et des feuilles tombent dans sa propriété.

12 11 : Rion-des-Landes – La SEPANSO adresse une lettre ouverte au Maire à propos de l'envoi de titres exécutoires envoyés aux contestataires du projet Rion-des-Bois : « *votre conception très personnelle du débat public* »

12 11 : Bordeaux – Dossier 23BX02117 – Audience de la Cour Administrative d'Appel – Le Ministère de l'Agriculture a demandé l'annulation du jugement 2002048 du 22 mai 2023 par lequel le Tribunal administratif de Pau a annulé l'arrêté du 31 juillet 2020 des préfets des Pyrénées Atlantiques et des Landes portant modification de l'article 26 du règleent particulier du port de Bayonne en tant qu'il autorise les activités de pêche dans le port de Bayonne-Tarnos - Michel Rodes, Vice-président de la SEPANSO Aquitaine assiste à l'audience.

13 11 : Me Ruffié adresse une note en délibéré à la Cour Administrative d'Appel (Dossier 23BX02117) : après avoir rappelé quelques jurisprudences, notre avocat écrit : « ... on se trouve bien face à un acte unique qui, pris dans le cadre de pouvoirs de police, a pour seul objet d'autoriser une activité qui a une incidence sur l'environnement. Se pose dès lors la question de l'absence de participation du public et l'application de l'article L.414-4 du Code de l'environnement pour lequel votre Cour, par quatre arrêts du 7 mai 2025 n°2301514, 2301518, 2302884 et 2302848, a considéré que tout projet susceptible d'affecter le site de manière significative doit faire l'objet d'une étude d'incidences. Face à un acte unique susceptible d'avoir de telle incidence les premiers juges ne s'y sont pas trompés et il vous est demandé de confirmer la décision entreprise... »

13 11 : Grenade sur l'Adour – La Maire répond à notre courrier du 7 novembre : « *A ce jour, le rapport définitif ne nous est pas encore parvenu... Mais je prends bonne note de votre demande et vous informerai de sa réception...* »

13 11 : Site Natura 2000 Gélise – Compte rendu Comité de Pilotage réuni le 23 octobre à Poudenas (3 pages) accompagné de la présentation (26 pages)

13 11 : Moliets – La SEPANSO renvoie le courrier adressé au Ministère de la transition écologique le 11 mai 2025 (resté sans réponse) concernant les opérations récurrentes de détournement du Courant d'Huchet.

13 11 : Castanet – Terr’Arbouts (agrivoltaïsme) - Dossier 25BX02619 – La Cour administrative d’appel informe que Me Antonioli a bien notifié l’appel à l’auteur des permis et au bénéficiaire de celui-ci

14 11 : Mont de Marsan (15h00) - Commission Départementale d’Aménagement Commercial - demande d’extension et de restructuration de la zone commerciale E.Leclerc sur la ville de Biscarrosse – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Le pétitionnaire a reçu un avis favorable en ce qui concerne la réglementation commerciale. Restera à voir si le projet respecte les autres réglementations : Littoral, eau...

15 11 : Visite de Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique – Contrairement à ce qui avait été affirmé au président de France Nature Environnement, la SEPANSO n’avait pas été informée de ce déplacement, lequel s’est avéré être une journée de terrain consacrée à la découverte des chasses régionales et à l’engagement des chasseurs pour la protection des habitats naturels.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/landes-un-ministre-de-l-ecologie-dans-une-palombiere-et-la-colere-de-la-lpo-2931533>

La SEPANSO a informé FNE puisqu’il a aussi été question de matoles  
Communiqué LPO :

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2025/le-ministre-delegue-charge-de-la-transition-ecologique-en-mission-pour-sauver-les-chasses-traditionnelles>

16 11 : Gastes - Exploitation du centre nautique des grands lacs qui est en réalité un centre de récupération et de stockage de navires de plaisance et de véhicules divers et présence de moteurs éventrés, fluides s’infiltrant dans le sol...). Cette activité s’étend sur 8000 m<sup>2</sup> approximativement. Se trouve également sur place une zone remplie de déchets et détritus qui peut être qualifiée de décharge. L’entreprise qui n’a fait aucune déclaration ou demande d’autorisation au titre des ICPE et a fait l’objet de rapports d’inspection de la DREAL. Elle procède à la gestion de déchets sans autorisation. Ces dépôts et remblais ainsi que cette activité industrielle sont réalisés dans une zone N du PLU.

L’administration a pris un arrêté de mise en demeure le 31 mai 2018, puis a ordonné la fermeture administrative sous astreinte du site le 20 novembre 2018.

Compte tenu des infractions, la SEPANSO et la SAN ont mandaté Me François Ruffié pour qu’il dépose plainte auprès du Parquet de Bayonne (Pôle régional Environnement)

Me Ruffié a adressé cette plainte le 20 novembre 2025 : 3 pages + 8 pièces jointes

17 11 : Ygos Saint-Saturnin - La SEPANSO adresse au préfet un signalement relatif aux opérations de broyage et de transport de bois récemment menées dans le secteur de la voie ferrée Morcenx – Mont-de-Marsan. :« ...Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce dossier aux services compétents (DREAL, DDTM, DRAAF/SRAL, OFB, SNCF Réseau) pour instruction et vérification... ».

17 11 : Irrigation – Affaire 2502767 - Les associations (FNE-OP, FNE 65, SEPANSO 40, SEPANSO 65 ET ADT 32) avaient adressé au Tribunal administratif de Pau une demande d’annulation de l’arrêté inter-préfectoral n° 2025-1017 encadrant les prélèvements d’eau à usage agricole sur la zone de répartition des eaux du sous-bassin de l’Adour du 01/06/2025 au 31/05/2028. Cette requête avait enregistrée le 23 septembre 2025. Irrigadour avait été aussitôt notifié.

En application de la loi d’orientation agricole, le Tribunal administratif de Pau ordonne que le dossier de notre requête soit transmis au Tribunal administratif de Paris, désormais compétent sur les contentieux relatifs à l’irrigation agricole.

17 11 : Ygos Saint-Saturnin (SEPANSO c/Ygos1 et autres – suivi du pourvoi au Conseil d’État – Lors de l’audience le 23 octobre 2025 le rapporteur public a malheureusement conclu au rejet du pourvoi. Le secrétaire général qui suit ce dossier a adressé ses observations à Me Texier.

18 11 : Pau – Anguilles - Délibéré de la Cour d’Appel sur le braconnage de civelles.

18 11 : Enquête publique unique préalable à une demande d’autorisation de défrichement et une demande de permis de construire pour l’édification d’une centrale photovoltaïque (Projet de Pouy Garbari) – Observations SEPANSO : 6 pages + 5 pièces jointes

18 11 : Soorts-Hossegor – Dans l'intérêt de la SEPANSO, Me Wattine écrit au maire à propos de la mise en vente à la barre du tribunal judiciaire de Dax d'un terrain propriété situé à Soorts-Hossegor, face au Lac marin, 2500 avenue du Touring Club, d'une contenance de 2740 m<sup>2</sup>, cadastré section AL 48. « *Il ressort des pièces du dossier qu'à cet effet la commune de Soorts-Hossegor a délivré un certificat d'urbanisme informatif du 13 novembre 2025 attestant que le terrain est classé en zone U (constructible) du PLUi, ce qui explique ou justifie la mise à prix fixée à 950 000 € en vue de l'audience de vente du 14 décembre prochain. Afin qu'il n'existe aucune équivoque je reçois instruction de la SEPANSO LANDES, que j'ai représentée devant les juridictions administratives à l'occasion de recours concernant ce terrain AL 48 et plus généralement le secteur dit du « Rey » à Hossegor, de vous informer que les renseignements d'urbanisme diffusés par le certificat d'urbanisme du 13 novembre dernier sont erronées. Ce terrain est inconstructible, son classement actuel en zone U n'a que l'apparence de la régularité.... L'actuelle procédure de modification du PLUi en cours d'enquête publique tend précisément à retirer la parcelle AL 48 de la zone urbaine pour la classer en zone naturelle. Je suis pour le moins étonné que votre service instructeur ait pu vous proposer de délivrer ce certificat en l'état. Dans ces conditions je vous remercie par avance de bien vouloir prononcer le retrait de ce certificat d'urbanisme du 13 novembre 2025 visé en objet (et ci-joint), d'en aviser le demandeur.... »*

19 11 : Parentis en Born – L'association Bien Vivre Au Mouquet remercie la SEPANSO Landes

19 11 : Bégaar (14H30) – Commission de Suivi de Site Centre Landais de Tri des Déchets Industriels – Daniel Verdier représente la SEPANSO

19 11 : Pau (10h20) – Dossier n° 2201994-3 (antenne relais à Pouillon – Audience au Tribunal administratif de Pau – Le rapporteur public a conclu au rejet de la requête en estimant que notre adhérent ne pouvait à lui seul représenter le collectif de riverains impactés et sinistrés par la foudre qui touche l'antenne.

19 11 : Mont de Marsan (10h00) – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement – Le projet d'arrêté portant autorisation environnementale concernant le projet des travaux annuels de détournement du débouché du courant d'Huchet a fait l'objet de demandes précises d'amendement de notre part. Les membres du CODERST ont accepté la proposition de la secrétaire générale de la préfecture favorable à une révision du texte en fonction de nos demandes.

19 11 : Samadet – Coupe rase forestière – La SEPANSO remercie pour la réponse apportée à son message d'alerte et prend acte que le secteur sera classé en EBC (PLUi Chalosse Tursan). La SEPANSO espère que le reboisement (chênes et hêtres) se fera en densité classique de 1200 tiges ha (2 x 4 mètres) et que le contrat de reboisement portera en son sein l'obligation de reprise à 80 % après la cinquième année.

19 11 : Haut-Mauco et Labatut – Casse auto – La SEPANSO s'étonne de ne pas avoir de réponse à ses courriers du 15 septembre 2025. Un courriel est adressé à la DREAL en charge des Installations Classées Pour l'Environnement.

19 11 : Stratégie de façade maritime officiellement adoptée par les préfets coordonnateur de la façade sud-atlantique – Arrêté : 3 pages + 10 annexes

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/le-volet-strategique-du-dsf-la-strategie-de-facade-a1465.html>

20 11 : Vielle Saint-Girons (9h30) - réunion du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du courant d'Huchet – Georges Cingal a représenté la SEPANSO ; il était accompagné de Florence Delaunay et de Danièle Combourieu

Documents en ligne : <https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/institution/syndicat-gestionnaire/rapports-d-activite>

21 11 : Coordination rurale – Mercredi 19 novembre, Bernard Venteau, élu à la tête de cette organisation a déclaré : « *Les écolos ont tout colonisé. Dans les ministères, dans les DDT, dans les agences et offices de l'État. OFB, agences de l'eau : il faut supprimer tout ça. C'est un refuge à des gens qui nous détestent. Les écolos, nous devons leur faire la peau.* »

Dix-sept parlementaires EELV ont demandé l'ouverture d'une enquête. France Nature Environnement a déposé plainte contre Bernard Venteau dont les propos « *constituent une incitation à la haine et à la violence envers les défenseurs de l'environnement. L'appel au meurtre des défenseurs et défenseuses de l'environnement lancé par le président de la Coordination Rurale doit être sanctionné fermement...* » FNE saisit également les ministres de l'Intérieur, de l'Environnement et de l'Agriculture, ainsi que le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ces démarches visent à obtenir une réaffirmation claire des règles qui encadrent le débat démocratique et protègent les acteurs de la société civile.

<https://fne.asso.fr/communique-presse/plainte-contre-le-president-de-la-coordination-rurale-pour-incitation-a-la-haine>

<https://fne.asso.fr/communique-presse/plainte-contre-le-president-de-la-coordination-rurale-pour-incitation-a-la-haine>

21 11 : LGV – participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Georges Cingal a écrit : « *LGV = saccage de l'environnement : Une Nième fois la SEPANSO Landes rappelle que le tracé par Mont de Marsan a été obtenu par une manœuvre non démocratique au niveau des autorités européennes. Le tracé initial (TransEuropean Network for Transports) s'adaptait au tracé existant, ce qui satisfaisait les associations de protection de la nature. Je peux l'affirmer puisqu'à l'époque j'étais vice-président du European Environmental Bureau. Donc une Nième fois nous affirmons notre opposition au saccage environnemental en rappelant que l'allongement du tracé et l'accroissement de la vitesse de circulation ne se traduiront pas par un gain de temps pour les usagers, surtout que ceux-ci devront aller prendre le train dans une nouvelle gare au nord de Mont de Marsan. La situation est problématique pour toutes les nouvelles sections proposées.*

Florence Delaunay a écrit : « *Tous les aménageurs savent que l'investissement est glorifiant, et surtout subventionné. En revanche le fonctionnement, l'entretien, les réparations ne sont pas valorisants, on n'en fait pas la Une des médias, et pourtant ce sont ces travaux-là qui font que les citoyens "usagers" sont satisfaits des services. Les lignes de chemin de fer ont besoin, c'est important et URGENT, de travaux d'entretien et de réparations. Les passages à niveau sont accidentogènes, la solitude des passagers passagères est anxiogène, les coupures de ligne lors des tempêtes ou des mauvaises conditions météorologiques sont handicapantes. Les conditions d'accueil dans les gares se sont améliorées ainsi que le confort dans les wagons (mais c'est la Région !!!). Les retards et les annulations de voyage, remplacés par des bus, ou pas, sont courants (écouter Ici Pays Basque chaque matin, sur les annulations de train...). Savez-vous qu'au Japon, les conducteurs de train s'excusent auprès des voyageurs d'un retard de 2 minutes ? La valorisation de la SNCF doit se faire par un meilleur rendu de service aux usagers (et au personnel ?) plutôt que par la création de nouvelles lignes impactant la biodiversité, dans son tracé, son bruit, la gêne des travaux. Avons-nous vu le directeur de la SNCF à la COP 2025 aux côtés du Président de TOTAL ? Non ! Commencez par la ! repeignez vos wagons en vert ! REVOYEZ VOTRE LIGNE CONDUCTRICE ! La ligne impactera (si elle se fait) la vallée du Ciron. Inadmissible !*

22 11 : Aire Sur Adour – Consultation du public relative au sujet du projet de centre aquatique – Le porteur du projet souhaite obtenir une dérogation pour perturbations et destructions d'espèces protégées ; cette demande doit pourtant satisfaire toutes les conditions fixées par l'article L 411-2 du Code de l'Environnement. Observations SEPANSO : La SEPANSO observe que tout porteur de projet doit présenter une analyse faisant état de recherches pour trouver une ou des solutions alternatives. Apparemment en dehors de l'ancienne piscine et de ce site, il n'y a pas eu de recherche d'un site alternatif. Normalement il fallait rechercher dans cette commune très vaste (Superficie : 57,78 km<sup>2</sup>) un site impactant moins la biodiversité. Il est plus que probable qu'il y avait d'autres solutions moins impactantes pour la biodiversité.

L'étude d'impact produite semble insuffisante. Elle ne respecte pas la loi et la réglementation. La jurisprudence actuelle permet d'affirmer que le porteur du projet s'expose à une insécurité juridique.

22 11 : consultation publique de la Commission de l'Union européenne sur la législation relative au bien-être animal – La SEPANSO Landes a participé en répondant au questionnaire.

Fin de la consultation : 12 décembre 2025

22 11 : Hagetmau – La SEPANSO demande à Mme le Maire des informations sur l'incendie survenu le 15 novembre dans un bâtiment agricole. Dès le 26 novembre elle répond : « ... *Aucune donnée officielle ne nous a été communiquée... le hangar concerné ne disposait pas d'installation photovoltaïque...* »

23 11 : Hossegor – Communiqué de presse SEPANSO : « **Ronde des Sables d'Hossegor : l'attaque frontale contre le littoral continue à Hossegor en pleine COP 30 à Belém** » (1 page)

23 11 : Mézos - Demande d'autorisation de défrichement de 3ha 40a 93ca pour un projet de lotissement - Projet non soumis à enquête publique – Observations SEPANSO : 2 pages

24 11 : Hossegor – La SEPANSO adresse un courrier au préfet – La marée a conduit à interrompre la fin de la Ronde des Sables – « ... *Ce fait montre que l'évènement est incompatible avec la dynamique naturelle de la plage et qu'il expose à la fois l'environnement et les participants à des risques évidents. Même s'il est difficile d'apprécier parfaitement l'impact environnemental sur la zone intertidale, l'application du principe de précaution voudrait que vos services émettent un avis défavorable à l'occupation du domaine public maritime sur la plage d'Hossegor...* »

Parallèlement la SEPANSO a produit un second communiqué de presse : « **Ronde des Sables : l'océan dit stop !** » (1 page)

24 11 : Moliets – La SEPANSO adresse un nouveau courrier au préfet au sujet des travaux de détournement du Courant d'Huchet en se référant à la Doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser : « ... *Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu connaissance qu'une information ait été adressée à la Commission de l'Union européenne. Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier la situation en ce qui concerne ce projet ? Est-ce que la Commission a été informée ? Si oui quel avis a-t-elle rendu ?...* »

24 11 : Ygos Saint-Saturnin – Conseil d'État n° 495208 – Le pourvoi de la SEPANSO Landes est rejeté. La SEPANSO persistait à demander l'annulation pour excès de pouvoir, d'une part de l'arrêté du 5 juillet 2019 par lequel le préfet des Landes a transféré à la Société Ygos 1 le permis de construire délivré le 25 septembre 2012 à la société Solarezo en vue de la réalisation de la première tranche des travaux de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Ygos-Saint-Saturnin et, d'autre part l'arrêté du même jour par lequel le préfet des Landes a transféré à la société Rezo 24 Ygos 2 le permis de construire délivré le 25 septembre 2021 à la société Solarezo en vue de la réalisation de la deuxième tranche des travaux de construction de la même centrale photovoltaïque (jugement du T.A. du 27 avril 2022 et arrêt C.A.A. du 16 avril 2024)

26 11 : Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour Aval – réunion du Bureau – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Compte rendu officiel : 19 pages

26 11 : Visioconférence (de 15 à 17h00) - invitation SNCF Réseau - suivi des engagements de la charte relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques – Georges Cingal excusé  
*Le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, publié au JORF le 26 janvier 2022, stipule que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques soit encadrée par des chartes d'engagements prévoyant des mesures d'information, de protection et de dialogue et de conciliation avec des riverains.*

*Ce décret s'applique à SNCF Réseau dans le cadre de ses opérations de maîtrise de la végétation pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30 000 km du réseau ferré national. En savoir plus sur les enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation de SNCF Réseau. La charte d'engagements de SNCF Réseau, en vigueur depuis juillet 2023 et publiée sur son site internet, prévoit notamment l'organisation, à l'échelle régionale, d'une réunion annuelle avec les acteurs du territoire (élus, associations, institutions, ...) pour faciliter les échanges sur l'usage des produits phytopharmaceutiques.*

27 11 : Mont de Marsan – Réunion Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dommages (ESOD) pour la période 2026-2029 – Georges Cingal n'a pu représenter la SEPANSO en raison d'un problème de santé. Ses observations ont été adressées à la DDTM (1 page)

27 11 : Saint-Lon Les Mines – Un adhérent adresse un message à

[ventes@imprintnow.fr](mailto:ventes@imprintnow.fr)

« J'ai ramassé vos ballons dans la forêt près de chez moi dans le département des Landes(40). Ces produits sont une source de pollution de par leur matière (type aluminium). Je ne comprends pas ces pratiques. Je suis adhérent SEPANSO Landes. »



Le fabricant pourra répondre que son produit n'aurait pas dû être utilisé à l'extérieur

28 11 : Labastide d'Armagnac – La SEPANSO est conviée à participer à la réunion des personnes publiques associées : présentation du projet de PLUi de la C.C. des Landes d'Armagnac (aspects réglementaires) – Daniel Verdier représente la SEPANSO

28 11 : ScoT du Born - Me Pierre JEAN-MEIRE adresse au Tribunal administratif de Pau une requête introductory d'instance (22 pages + 14 pièces jointes) afin d'obtenir l'annulation de la délibération du 28 juillet 2025 par laquelle le comité syndical a approuvé la modification n° 2 du SCoT du Born.

02 12 : Bordeaux – Conseil d'administration de la SEPANSO Aquitaine

## Documents :

**Les promesses fumeuses de l'incinération** – Zéro Waste France – Septembre 2025 – 62 pages  
<https://www.zerowastefrance.org/publication/les-promesses-fumeuses-de-lincineration/>

**Accéder à l'information environnementale** – FNE et FNE Nouvelle Aquitaine, le 16 octobre 2025 – Présentation de Jules Boisseau : 55 pages.

**Les politiques publiques de santé environnementale : Mieux connaître pour mieux agir** – Haut-Commissariat à la stratégie et au plan – Octobre 2025 – 108 pages (résumé de la page 7 à la page 11)

<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/300653.pdf>

**La perception par les Français des enjeux et des mesures écologiques** : réseau action climat – octobre 2025 51 pages  
<https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/10/ipsos-bva-pour-les-reseau-action-climat-enquetes-sur-les-mesures-ecologiques-octobre-2025.pdf>

**L'intelligence artificielle ne va pas relancer l'industrie nucléaire, au contraire –**  
Observatoire du Nucléaire – 09/11/2025 – 4 pages  
<https://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article420>

**Chiffres clés du climat France, Europe et Monde 2025** – Statistiques publiques de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement – 100 pages (5 Mo)  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/pdf/chiffres-cles-du-climat-2025.pdf>

**Les comptes de la forêt française de 2017 à 2022** - Statistiques publiques de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement – 42 pages (3,8 Mo)

**Le programme forêt-bois 2016-2026 rate sa cible. Au suivant ?** – Hervé Le Bouler – 3 pages - Charpente et racines  
<https://www.forestopic.com/fr/agora/points-vue/charpente-racines/1965-programme-foret-bois-2016-2026-rate-cible-suivant>

**Des indicateurs pour préserver la qualité des sols** - Cousin I., Desrousseaux M., Leenhardt S., coord., 2025. Versailles, éditions Quæ, 200 p. Version électronique téléchargeable gratuitement.  
[publication@quae.com](mailto:publication@quae.com)

**Composition des pneus : un cocktail toxique** – 16 pages – Agir pour l'Environnement  
[https://partage.agirpourl'environnement.org/s/la-composition-des-pneus-un-cocktail-toxique/?utm\\_source=brevo&utm\\_campaign=CA%20-%20Analyses%20composition%20pneus&utm\\_medium=email](https://partage.agirpourl'environnement.org/s/la-composition-des-pneus-un-cocktail-toxique/?utm_source=brevo&utm_campaign=CA%20-%20Analyses%20composition%20pneus&utm_medium=email)

**Intelligence artificielle**  
*L'IA, junk food de la pensée.* Academia.  
[academia.hypotheses.org/60133](https://academia.hypotheses.org/60133)  
*Pourquoi je n'utilise pas ChatGPT.* Florence Maraninci  
[academia.hypotheses.org/58766](https://academia.hypotheses.org/58766)

## Documents en anglais :

**Europe's environment and climate : knowledge for resilience, prosperity and sustainability** –  
2025 report – European Environment Agency – 288 pages  
<https://www.eea.europa.eu/en/europe-environment-2025>